

N° CP 39/142-06  
Séance du 13 OCT. 2006

**RD 417 – Déviation de Wintzenheim**

-----

**Déplacement de réseaux gaz**

-----

**Convention financière**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du Conseil Général du 14 avril 2004 complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15 octobre 2004 et n°2006/III - 3<sup>e</sup>/20 du 23 juin 2006, relatives à la délégation de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération de la Commission Permanente du 7 Novembre 2003, relative à la fixation du coût prévisionnel de l'opération de la déviation de la RD 417 à Wintzenheim,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise le Président à signer et à exécuter avec la Société VIALIS de Colmar, la convention financière jointe au rapport, pour le déplacement de réseaux gaz dans le cadre de l'opération de déviation de la RD 417 à Wintzenheim. La dépense de 36 251 € TTC sera imputée au programme AG 11 « déviation de Wintzenheim » chapitre 23, nature 23 151, millésime 1999.



LE PRESIDENT  
  
Charles BURTNER



Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions